

Cadre général

En cohérence avec les ordonnances de la confédération, du Conseil d'Etat vaudois, la cellule de crise de l'EERV précise ci-après ce qui est possible pour les activités enfance, familles et catéchisme-jeunesse jusqu'à 20 ans au 30.04.2021 et jusqu'à nouvel avis.

1. Les activités **impliquant des adultes avec des enfants** (Éveil à la foi, célébrations familiales, etc.) sont actuellement permises dans le cadre des célébrations uniquement.
2. Les groupes d'enfants, d'adolescents et de jeunes **de moins de 20 ans** peuvent se rassembler aux conditions suivantes :

L'ordonnance du Conseil d'Etat autorise des groupes sans limite de nombre, mais compte tenu du cadre sanitaire actuel, des groupes de 20 à 30 participants max. sont à privilégier. Le masque est obligatoire dès 12 ans à l'intérieur de bâtiments et à l'extérieur si la distance de 1,5 m entre les personnes ne peut être respectée. Le nombre de d'accompagnant·e·s adultes est limité à 5 personnes.

3. **Les camps** sont autorisés aux conditions impératives et cumulées décrites dans le [concept de protection du GLAJ](#), dont notamment :
 - Un camp peut accueillir 25 personnes au max. dont :
 - 20 participant·e·s max. de moins de 20 ans.
 - 5 encadrant·e·s max. de plus de 20 ans, hormis l'équipe de cuisine et d'intendance.
 - **Tous les participant·e·s** (enfants et adultes) doivent présenter un test Covid-19 négatif, datant de 48h au max., avant de rejoindre le camp (test PCR nasal ou salivaire, test antigénique rapide ou tout autre test avec attestation). Le test est gratuit sur présentation en pharmacie d'un courrier de l'Office du médecin cantonal téléchargeable sur le site : www.vd.ch/colonies.
 - Pour les > 12 ans, un test salivaire sera également effectué à l'arrivée au camps (cf. Concept de protection du Glaj).
 - Les formations des JACK avec hébergement ne sont pas autorisées. Pour les formations en journées, elles sont limitées à 15 participant·e·s.

En cas de **suspicion d'un cas de COVID-19**, le ou la participant·e ou accompagnant·e est séparé·e du groupe et doit porter un masque. Un·e seul·e encadrant·e prend en charge de ladite personne, s'assure de son retour à domicile et veille à ce qu'un contrôle médical soit effectué et que le ou la responsable de l'activité en soit informé.

4. **Complément :**
 - [Tenir à jour la liste des participant·e·s et encadrant·e·s.](#)
 - Organiser du matériel d'animation en suffisance ou prévoir des kits individuels pour éviter toute transmissions répétées entre les participant·e·s.
 - Avoir à disposition un numéro de téléphone de la personne référente à appeler en cas d'urgence.
 - Établir un tableau de mise en pratique des activités.

Tout cas Covid durant un camp, doit être annoncé

- M. Bernard Borel, (bernard.borel@vd.ch) médecin-adjoint auprès de l'Office du médecin cantonal
- Mme Véronique Berseth (veronique.berseth@vd.ch), au DFJC
- contact-tracing à l'adresse (clusters@vd.ch)
- à la Cellule de crise EERV (celluledecrise@eerv.ch)

Le document de référence pour les activités avec des enfants, adolescent·e·s et jeunes est le document produit par le GLAJ :

- Le site de référence : [GLAJ/VAUD](#)
- [Le concept de protection, actualisé au 30 avril](#)
- [Tableau pour la mise en pratique du concept de protection pour les organisateurs d'activités](#)